

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4069

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Convention de groupement de commandes pour les études liées aux procédures administratives du projet PEM Part-Dieu, Two Lyon et voie L - Autorisation de signer la convention

service : Direction générale - Missions territoriales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4069**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Convention de groupement de commandes pour les études liées aux procédures administratives du projet PEM Part-Dieu, Two Lyon et voie L - Autorisation de signer la convention**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, SNCF Gares et Connexions, Réseau ferré de France (RFF) et Vinci immobilier souhaitent mener de manière commune et concertée les études liées à certaines procédures administratives concernant les projets Pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L. Ces projets prévus entre 2016 et 2021 sur le secteur "gare ouverte" du projet urbain Lyon Part-Dieu, partagent de nombreuses interfaces. Ils sont chacun soumis à des procédures administratives précises, dont certaines demandent d'être coordonnées. Afin de mener à bien ces diverses obligations, les différents partenaires ont souhaité constituer un groupement de commandes.

L'objectif du groupement de commandes est de garantir la cohérence des études ainsi que leur niveau de détail nécessaires aux procédures réglementaires pour les projets suivants :

- le projet du PEM, composé par :

- . la gare, sous maîtrise d'ouvrage Gares et Connexions,
- . les voiries, tunnels et trémies, sous maîtrise d'ouvrage Communauté urbaine,
- . l'espace mobilité Béraudier, sous maîtrise d'ouvrage Communauté urbaine,
- . les accès Pompidou, sous maîtrise d'ouvrage RFF,

- le projet Two Lyon, sous maîtrise d'ouvrage Vinci immobilier,

- la voie L, sous maîtrise d'ouvrage RFF.

Ce groupement de commandes aura pour objet l'achat des prestations suivantes, sous coordination de la Communauté urbaine :

- réalisation des études d'impact (EI), assistance à la conduite des procédures d'enquêtes publiques environnementales et évaluation environnementale de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU), pour les projets du Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu, Two Lyon et voie L,

- réalisation d'une ou plusieurs études de sûreté et de sécurité publique (ESSP) pour le PEM et le projet Two Lyon, en fonction des obligations réglementaires.

La Communauté urbaine sera coordonnateur du groupement de commandes pour la passation des marchés jusqu'à leur notification. Ensuite chaque membre du groupement sera en responsabilité d'établir des bons de commande répondant à son besoin et en assurera l'exécution technique et financière.

Il sera institué une commission d'appel d'offres du groupement, conformément à l'article 8 III et suivants du code des marchés publics. Elle émettra un avis, conformément à l'article 8 V alinéa 2 du code des marchés publics sur les plis reçus pour chaque marché passé en application de la convention de groupement de commandes.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de groupement de commandes à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, Réseau ferré de France (RFF), Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Gares et Connexions et Vinci immobilier pour la réalisation des études d'impact, l'assistance à la conduite des procédures d'enquêtes publiques environnementales, l'évaluation environnementale de la déclaration de projet, et les études de sûreté et de sécurité publique (ESSP) des projets PEM Part-Dieu, Two Lyon et voie L.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention de groupement de commandes et tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.